



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE  
VINCENNES

Extrait du Registre des Décisions

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT  
ENTRE LE CCAS ET L'ASSOCIATION DES JEUX  
DE BOULES DE VINCENNES**

**DÉCISION N° DM-CCAS-22-001  
EN DATE DU 18 FEVRIER 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

**VU** la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 12 octobre 2021, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de partenariat de Monsieur Bruno Del Monte, Président de l'association des Jeux de Boules de Vincennes, sise avenue de la Dame Blanche 75012 Paris, de mise à disposition du Pavillon Armand pour certaines animations à destination des seniors et des jeunes, moyennant le paiement par le CCAS d'une adhésion chaque année, soit 180 € TTC (cent quatre-vingts euros) pour l'année 2022 ;

**D É C I D E**

**DE SIGNER** une convention, avec Monsieur Bruno Del Monte, Président de l'association des Jeux de Boules de Vincennes, sise avenue de la Dame Blanche 75012 Paris, de mise à disposition du Pavillon Armand pour certaines animations à destination des seniors et des jeunes, moyennant le paiement par le CCAS d'une adhésion chaque année, soit 180 € TTC (cent quatre-vingts euros) pour l'année 2022 ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
La Vice-Présidente,

**Signé**

**Cécile BRÉON**